

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-24 du 23 février 2010 portant nomination d'experts  
auprès de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes**

NOR : SASM1030120S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 5132-103 à R. 5132-111 et D. 5321-7 et  
suivants,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées experts auprès de la commission  
mentionnée à l'article R. 5132-103 susvisé, au titre de l'année 2010 :

Mme ARDITTI (Jocelyne).  
M. AUTHIER (Nicolas).  
Mme BOUCHER (Alexandra).  
M. DALLY (Sylvain).  
Mme DAVELUY (Amélie).  
Mme DEHEUL (Sylvie).  
Mme DJEZZAR (Samira).  
Mme DURANTON-RION (Sophie).  
M. ESCHALIER (Alain).  
Mme FRAUGER-OUSSET (Elisabeth).  
Mme GAUTIER (Sophie).  
M. LE BOISSELIER (Reynald).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 23 février 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT